

Publication d'une convention réglementée conclue par la société Bolloré SE
(Articles L. 22-10-13 et R. -10-17 du Code de commerce)

Conclusion d'un contrat de cession d'actions entre Bolloré SE et Financière du Champ de Mars S.A.

Le 27 octobre 2025, Bolloré SE a procédé à la cession de 111 940 actions de la société **Omnium Bolloré** (Société par actions simplifiée dont le siège social est à Odet, 29500 Ergué Gabéric, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 690 802 491) auprès de la société Financière du Champ de Mars S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est 43 boulevard du Prince Henri 1724 Luxembourg immatriculée sous le numéro B 182663.

Approbation du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société Bolloré SE a autorisé la conclusion de la cession de titres de la société Omnium Bolloré lors de sa réunion du 17 septembre 2025.

Cédric de Baillencourt et Cyrille Bolloré, mandataires sociaux communs aux sociétés Bolloré SE et Financière du Champ de Mars S.A. n'ont pas pris part ni aux délibérations, ni au vote.

Principaux termes et conditions de la cession de titres Omnium Bolloré

La cession des 111 940 actions de la société Omnium Bolloré est intervenue moyennant un prix global de 54 866 271,60 €, soit un prix unitaire de 490,14 €, déterminé sur la base du cours de Bourse des titres Compagnie de l'Odet tel qu'observé à la date du 24 octobre 2025 et intégrant une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dit du Protective Put (modèle de Chaffe).

Information relative à l'Intérêt de la convention pour la société Bolloré SE

La conclusion de cette opération s'inscrit dans un projet plus global visant à rationaliser et à simplifier les structures du Groupe Bolloré et participe ainsi à contribuer à l'amélioration des coûts de gestion au sein du Groupe.

Indication du rapport entre le prix pour la société Bolloré SE et le dernier bénéfice annuel

Bolloré SE est appelée à recevoir, au titre de la cession des titres Omnium Bolloré, un prix global d'un montant de 54 866 271,60 €.

Le dernier bénéfice annuel au 31 décembre 2024 s'élevait à 10 186 516 milliers d'euros.